

Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis

Procès-verbal arrêté

Comité Syndical du 30 janvier 2026 à 10h00

Salle du Conseil de la CdA de La Rochelle

Bâtiment Vaucanson à Périgny

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 janvier à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Périgny sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 17/32

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain AUGERAUD – M. Jean-Marie BODIN - M. Christian BRUNIER – M. Raymond DESILLE – M. Roger GERVAIS - M. Patrick GIAT – M. Jean GORIOUX – Mme Christelle GRASSO - M. Antoine GRAU – M. Didier LARELLE – M. Dominique LECORGNE – M. Tony LOISEL - M. Jean-Pierre NIVET – Mme Mathilde ROUSSEL - M. Jean-Pierre SERVANT – M. Didier TAUPIN

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1

M. Joel LALOYLAUX a donné pouvoir à M. Christian BRUNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Marie BODIN

MEMBRES EXCUSES :

M. David BAUDON - M. Sylvain FAGOT – Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX – M. Jean-François FOUNTAINE - M. Joël LALOYLAUX – M. Patrick PHILBERT – M. Stéphane VILLAIN - M. Paul-Roland VINCENT

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Cabinet du Président : M. Guillaume MARBOTTE

Service de Gestion Comptable La Rochelle : Mme Sophie RAMBAUT, Conseillère aux Décideurs Locaux

Service du Syndicat mixte : Mme Céline BAUDET, M. Nicolas CAJON, Mme Marie-Camille DE ROCQUIGNY, Mme Amandine CLAVEROLAS RENARD

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 23 décembre 2025
- Présentation de l'étude partenariale menée par l'INSEE sur les parcs d'activités économiques
- Adoption du compte financier unique 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Adoption du budget primitif 2026
- Vote de la cotisation 2026 des collectivités membres et des modalités d'appel
- Informations utiles

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marie BODIN est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 DECEMBRE 2025

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal de la réunion du 23 décembre, celui-ci est donc approuvé.

PRESENTATION DE L'ETUDE PARTENARIALE MENEES PAR L'INSEE SUR LES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Une étude réalisée en partenariat entre l'Insee et le syndicat mixte, avec la collaboration des établissements publics membres du syndicat, a conduit à une publication de l'Insee intitulée "Des zones d'activités économiques (ZAE) dynamiques au sein du territoire du SCoT La Rochelle Aunis".

Cette publication, disponible sur les sites du [Syndicat](#) et de [l'Insee](#), vise à mieux appréhender les caractéristiques et la typologie des ZAE du territoire et d'en mesurer le dynamisme en matière d'emploi.

Cette étude vient compléter les travaux de l'inventaire des parcs d'activités économiques réalisé en 2024.

Une présentation de cette étude et de ses résultats est faite en visioconférence par Hugues Ravier et Stéphane Levasseur de l'Insee.

M. Antoine Grau demande si l'on connaît le pourcentage de salariés des ZAE qui habitent dans l'agglomération de La Rochelle.

Les données transmises par l'Insee après la réunion sont les suivantes :

CdA La Rochelle :	17 200 salariés soit 70% habitent dans l'agglomération de La Rochelle
CdC Aunis Atlantique :	4 000 salariés soit 16% habitent sur le territoire d'Aunis Atlantique
CdC Aunis Sud :	3 400 salariés soit 14% habitent sur le territoire d'Aunis Sud

M. Jean-Luc Algay remarque que les données utilisées dans l'étude (2022-2023) ne sont plus d'actualité car, le territoire étant très attractif, les volumes d'emplois évoluent très vite (ex : Alstom à Aytré qui a créé de nombreux emplois). Il note également l'importance des discussions entre les territoires pour ne pas générer de concurrence entre les EPCI et ne pas freiner le développement économique sur le territoire.

De plus, M. Jean-Luc Algay met en avant les problèmes de logement et de déplacement des salariés sur le territoire.

En termes de mobilité des salariés, M. Jean-Pierre Servant parle de la ligne de cars express régionale Niort La Rochelle et du nouveau service de navette gratuite « Ariane » lancé par Aunis Atlantique pour faciliter les déplacements au quotidien.

M. Christian Brunier parle également des lignes TER qui fonctionnent bien et permettent la répartition des employés sur le territoire. Cette multimodalité est à préserver et à renforcer.

M. Tony Loisel remarque qu'Alstom ne figure pas dans l'étude. De plus, sur l'un des graphiques, les zones de Belle-Aire Nord et Belle-Aire Sud ne sont pas visibles.

Réponse de l'Insee : Les données datent de quelques années mais ce laps de temps permet d'avoir une analyse plus qualitative sur leur interprétation. Alstom n'est pas implanté à l'intérieur d'une zone d'activité économique, ce qui explique que l'entreprise ne soit pas prise en compte.

Par ailleurs, il y a eu une erreur dans la publication sur l'un des graphiques, les zones d'activités de Belle-Aire Nord et Belle-Aire Sud devaient y figurer. Les modifications de la publication sont en cours.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document issu de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Le CFU deviendra obligatoire pour toutes les collectivités à partir des comptes 2026. Le Syndicat mixte a souhaité adopter le CFU à compter des comptes 2025.

Les contrôles du CFU mettent en évidence une stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Aussi, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur le CFU tel que présenté de façon synthétique dans le document suivant.

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, présente les informations financières essentielles du CFU qui retrace les réalisations du budget de l'exercice 2025 :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CFU 2025

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - Budget 2025 et réalisés

Dépenses 2025 Fonctionnement	Budget 2025	Réalisés
Personnel charges	266 000,00 €	266 334,26 €
1 Responsable	104 000,00 €	101 000,00 €
1 Chargée de mission SCoT	50 000,00 €	49 000,00 €
1 Gestionnaire administratif et financier	65 000,00 €	66 710,16 €
1 Chargé(e) d'observation (sur 10 mois)	36 000,00 €	35 000,00 €
1 Commissaire enquêteur	11 000,00 €	14 624,10 €
Autres charges	55 159,70 €	50 314,10 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	20 000,00 €	19 564,94 €
Manifestations (séminaires, rencontres nationales, réceptions)	2 000,00 €	1 510,10 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 800,00 €	2 768,46 €
Assurance établissement + véhicule	2 800,00 €	2 782,47 €
Frais véhicule en location + carburant	2 800,00 €	2 021,52 €
Frais de missions des agents	1 500,00 €	263,86 €
Frais de missions des élus	600,00 €	0,00 €
Fournitures / documentation	1 200,00 €	759,06 €
Dématérialisation actes contrôle de légalité/ hébergement site internet	2 000,00 €	1 788,80 €
Conception impression de documents - publications	3 000,00 €	3 000,00 €
Autres frais divers (conf.paie cdg17,affranchissements,charges diverses)	2 059,70 €	1 854,89 €
Charges financières et spécifiques	400,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	69 000,00 €	67 481,40 €
Virement à la section investissement	- €	- €
TOTAL	390 159,70 €	384 129,76 €
Dépenses 2025 Investissement	Budget 2025	Réalisés
Elaboration du SCoT (solde des marchés élab SCoT)	27 970,00 €	27 920,51 €
Etudes et frais divers SCoT (chantier résilience+enq.publ)	44 640,00 €	44 467,54 €
Matériels de bureau et divers	1 390,00 €	265,00 €
Remboursement des emprunts	0,00 €	0,00 €
Amortissements des subventions	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	84 000,00 €	82 653,05 €

Recettes 2025 Fonctionnement	Budget 2025	Réalisés
Cotisation par habitant		
Populations légales au 1er janvier 2025	100% 251 678	1,50 € 377 517,00 € 1,50 € 377 517,00 €
CdA La Rochelle	73,51% 185 015	1,50 € 277 522,50 € 1,50 € 277 522,50 €
CdC Aunis Atlantique	13,04% 32 814	1,50 € 49 221,00 € 1,50 € 49 221,00 €
CdC Aunis Sud	13,45% 33 849	1,50 € 50 773,50 € 1,50 € 50 773,50 €
Produits divers et spécifiques	1 100,00 €	5 309,85 €
Subventions d'investissement transférées	10 000,00 €	10 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 542,70 €	1 542,70 €
TOTAL	390 159,70 €	394 369,55 €
Solde excédent fonctionnement		10 239,79 €
Recettes 2025 Investissement	Budget 2025	Réalisés
Excédent d'investissement reporté	148 400,65 €	148 400,65 €
FCTVA	15 492,00 €	15 134,23 €
Recettes d'amortissements	69 000,00 €	67 481,40 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
TOTAL	232 892,65 €	231 016,28 €

Solde excédent investissement

148 363,23 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les deux sections de fonctionnement et d'investissement présentent un solde excédentaire à la clôture de l'exercice 2025.

L'excédent cumulé d'investissement au 31 décembre 2025 s'élève à 148.363 €. Il résulte des dotations aux amortissements annuelles obligatoires des études pour l'élaboration du SCoT. Ce montant est sans commune mesure avec les besoins en investissement à venir du Syndicat mixte qui, ayant approuvé le SCoT en 2025, aura moins besoin de recourir à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage externe dans les prochaines années.

Les services ont rencontré le Directeur du service finances de la CDA de La Rochelle et le Service de Gestion Comptable de La Rochelle pour échanger sur cette question.

Une demande de dérogation est à l'étude pour pouvoir reprendre à titre exceptionnel l'excédent d'investissement en fonctionnement et ainsi permettre de diminuer les cotisations des EPCI membres.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2025 sont les suivants :

	Budget 2025	Réalisés 2025	Restes à réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	€ 390 159,70	€ 384 129,76	€ 0,00
Recettes	390 159,70	392 826,85	0,00
Résultat exercice 2025		8 697,09	
Excédent antérieur reporté		1 542,70	
RESULTAT GENERAL		10 239,79	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	€ 84 000,00	€ 82 653,05	€ 0,00
Recettes	232 892,65	82 615,63	0,00
Résultat exercice 2025		-37,42	
Excédent antérieur reporté		148 400,65	
RESULTAT GENERAL		148 363,23	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025			
Excédent		€ 8 659,67	
RESULTAT DE CLOTURE			
Excédent		€ 158 603,02	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des membres présents :

ADOpte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 conformément au document détaillé transmis « Compte Financier Unique 2025 SM SCoT » ;

ARRETE les résultats à la clôture de l'exercice 2025 tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur Antoine GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical les éléments suivants :

Constatant qu'à la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique présente :

- un excédent de fonctionnement de **10 239,79 euros**
- un excédent d'investissement de **148 363,23 euros**

et qu'il n'y a aucun besoin de financement en investissement ;

M. GRAU propose au Comité syndical de délibérer pour décider d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- 1) Affectation en réserves d'investissement R 1068 : **0 euro**
- 2) Reports en recettes de fonctionnement R 002 : **10 239,79 euros**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des membres présents,

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025** tel que proposé ci-dessus et tel qu'inscrit dans le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 542,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 Excédent Déficit	8 697,09
A) EXCEDENT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025	10 239,79
Solde d'exécution d'investissement 2025 :	
- D 001 Besoin de financement	
- R 001 Excédent de financement	148 363,23
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 :	
- Besoin de financement	0,00
- Excédent de financement	0,00
Besoin de financement total en investissement	0,00
<u>AFFECTATION</u>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	0,00
2) Reports en fonctionnement R 002	10 239,79
B) DEFICIT DE CLOTURE AU 31/12/2025	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter D002 - Budget Primitif Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT, AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical a préalablement débattu sur les orientations budgétaires 2026 lors de sa séance du 23 décembre 2025.

Monsieur Antoine GRAU, premier Vice-Président, présente au Comité Syndical les informations financières essentielles du budget primitif 2026 :

RAPPORT PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - **Projet de budget primitif 2026**

Dépenses 2026 Fonctionnement	
Personnel charges	280 000,00 €
1 Responsable (charges 2026 + 6000€ de charges 2025)	115 000,00 €
1 Gestionnaire administratif et financier	69 000,00 €
1 Chargée de mission SCoT	50 000,00 €
1 Cheffe de projet observatoire	46 000,00 €
Autres charges	51 465,86 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	17 000,00 €
Manifestations (séminaires, rencontres nationales, réceptions)	2 500,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 800,00 €
Assurance établissement + véhicule	2 900,00 €
Frais véhicule en location + carburant	2 200,00 €
Frais de déplacements et missions (agents et élus)	1 200,00 €
Fournitures / documentation	1 200,00 €
Dématérialisation actes / hébergement site internet /certif. électroniques	2 230,00 €
Conception impression de documents - publications	2 000,00 €
Achat de données pour l'Observatoire La Rochelle Aunis	2 000,00 €
Autres frais divers	1 435,86 €
Dotation aux amortissements	69 000,00 €
Virement à la section investissement	- €
TOTAL	400 465,86 €
Dépenses 2026 Investissement	
Mise en œuvre du SCoT réflexion autour de la résilience territoriale	36 600,00 €
Mise en œuvre du SCoT études complémentaires	35 000,00 €
Frais divers SCoT (dont avocat recours)	10 000,00 €
Equipement matériels mobiliers et autres	8 000,00 €
Remboursement des emprunts	0,00 €
Amortissements des subventions	10 000,00 €
TOTAL	99 600,00 €
TOTAL Dépenses	500 065,86 €

Recettes 2026 Fonctionnement			
Cotisation par habitant			
Populations totales légales au 1er janvier 2026	100%	253 843	1,49 € 378 226,07 €
CdA La Rochelle	73,43%	186 387	1,49 € 277 716,63 €
CdC Aunis Atlantique	13,12%	33 292	1,49 € 49 605,08 €
CdC Aunis Sud	13,46%	34 164	1,49 € 50 904,36 €
Produits divers			2 000,00 €
Subventions d'investissement transférées			10 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté			10 239,79 €
TOTAL			400 465,86 €
Recettes 2026 Investissement			
Excédent d'investissement reporté			148 363,23 €
FCTVA			1 005,00 €
Recettes d'amortissements			69 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement			- €
TOTAL			218 368,23 €
TOTAL Recettes			618 834,09 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

1. Présentation des informations financières essentielles :

Section de fonctionnement

Les charges de personnel comprennent 4 postes à temps complet : 1 poste de responsable, 1 poste de gestionnaire administratif et financier, 1 poste de chargée de mission SCoT et 1 poste de cheffe de projet observatoire. Il est à noter l'augmentation du taux CNRACL de 3 % en 2026 et un reliquat de 6.000 € de charges 2025 dû à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Les autres charges de fonctionnement sont stables. Les dépenses de fonctionnement 2026 s'établiraient ainsi à environ 400.000 €. Afin de couvrir ces charges, **le montant de la cotisation s'élèverait à 1,49 € par habitant. Le niveau de contribution des EPCI membres reste le même qu'en 2025.**

Section d'investissement

En termes d'investissement, les principaux générateurs de dépenses concernent la mise en œuvre du SCoT : le chantier mené par Acadie sur la résilience territoriale, une étude complémentaire a été provisionnée ainsi que des frais divers pour pouvoir répondre notamment aux honoraires de l'avocat qui va défendre le Syndicat mixte dans le cadre du recours intenté par la commune d'Aytré contre la délibération du 02 juillet 2025 approuvant le SCoT La Rochelle Aunis.

2. Mise en œuvre de la fongibilité des crédits :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 mise en place au 1^{er} janvier 2024 intègre des dispositions plus souples qui contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Ainsi, elle offre la faculté à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster dès que le besoin apparaît la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

L'exécutif est tenu d'informer l'assemblée délibérante des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Ce principe de fongibilité des crédits et la quotité octroyée font l'objet d'une délibération annuelle dans le cadre de l'adoption du budget.

Monsieur GRAU demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur le budget primitif 2026 sur la base du document détaillé transmis « Projet de budget primitif 2026 SM SCoT » ainsi que sur la mise en œuvre de la fongibilité des crédits.

Ces explications entendues, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des membres présents,

- **ADOpte PAR CHAPITRE le budget primitif 2026**, lequel se résume ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2026 - FONCTIONNEMENT			
RECETTES			EUROS
013	6479	Remboursements sur autres charges sociales	900,00
74	74758	Participation des Communautés membres : cotisation 1,49€/habitant	378 226,07
75	75888	Autres produits divers de gestion courante (mise à disposition bureau agent SIG)	1 100,00
042	777	Subventions d'investissement transférées	10 000,00
002		Excédent de fonctionnement reporté	10 239,79
TOTAL RECETTES			400 465,86
DEPENSES			
011		Charges à caractère général	50 530,00
012		Charges de personnel	280 000,00
65		Autres charges de gestion courante	735,86
66		Charges financières	100,00
67		Charges spécifiques	100,00
042	6811	Dotation aux amortissements	69 000,00
023		Virement à la section d'investissement	0,00
TOTAL DEPENSES			400 465,86
BUDGET PRIMITIF 2026 - INVESTISSEMENT			
RECETTES			EUROS
040	2802	Amortissements des études SCoT	69 000,00
040	2818	Amortissements matériels de bureau et autres matériels	0,00
021		Virement de la section de fonctionnement	0,00
10	10222	FCTVA	1 005,00
001		Excédent d'investissement reporté	148 363,23
TOTAL RECETTES			218 368,23
DEPENSES			
Opération « Mise en œuvre du SCoT » (pour information)			81 600,00
20	202	Mise en œuvre du SCoT résilience territoriale	36 600,00
20	202	Mise en œuvre du SCoT étude complémentaire	35 000,00
20	202	Frais divers SCoT (dont frais d'avocat recours)	10 000,00
Opération « Equipement matériel mobilier » (pour information)			8 000,00
20	2051	Logiciels	2 000,00
21	21838	Matériel de bureau et informatique	2 000,00
21	21848	Mobilier	2 000,00
21	2188	Autres matériels	2 000,00
Hors opération			
16	1641	Remboursement des emprunts	0,00
040	13911	Amortissements des subventions	10 000,00
TOTAL DEPENSES			99 600,00

- **AUTORISE le Président ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (taux maximal autorisé) ;
M. Le Président informera le Comité syndical des virements de crédits opérés dans le cadre du relevé de décisions lors de sa plus proche séance.
- **AUTORISE le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.**

VOTE DE LA COTISATION 2026 DES COLLECTIVITES MEMBRES ET DES MODALITES D'APPEL

Les statuts du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis prévoient une participation financière des collectivités membres au prorata de leur population.

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical que **la contribution des collectivités membres évaluée pour 2026**, après estimation des charges de fonctionnement, **s'élève à 378.226 €**, soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2026, à **1,49 € par habitant**.

➤ **Le niveau de contribution des EPCI membres reste le même qu'en 2025.**

Le tableau suivant récapitule les cotisations 2026 des 3 collectivités membres sur cette base :

Collectivités membres	Population totale légale au 01/01/2026	Cotisation 2026 par habitant	Total cotisations 2026
Communauté de Communes Aunis Atlantique	33 292	1,49 €	49 605,08 €
Communauté de Communes Aunis Sud	34 164	1,49 €	50 904,36 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	186 387	1,49 €	277 716,63 €
TOTAL	253 843	1,49 €	378 226,07 €

La contribution des collectivités membres pourrait être appelée de la façon suivante :

Collectivités membres	Cotisation 2026 1,49€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds févr-26 1 ^{er} acompte 50%	Appel de fonds	Appel de fonds
			juin-26	nov-26
			2 ^{ème} acompte 30%	3 ^{ème} acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	49 605,08 €	24 802,54 €	14 881,52 €	9 921,02 €
Communauté de Communes Aunis Sud	50 904,36 €	25 452,18 €	15 271,31 €	10 180,87 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	277 716,63 €	138 858,31 €	83 314,99 €	55 543,33 €
TOTAL	378 226,07 €	189 113,03 €	113 467,82 €	75 645,22 €

M. GRAU précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à la majorité des membres présents,

ARRETE la cotisation 2026 des collectivités membres à 1,49 € par habitant et approuve les modalités d'appel telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

- **Chantier de mise en œuvre du SCoT – réflexion sur la résilience territoriale**

Dans le cadre des travaux sur la mise en œuvre du SCoT approuvé, les élus du syndicat mixte ont souhaité engager une réflexion sur la résilience territoriale et ses enjeux. Dans ce contexte, la coopérative Acadie a été retenue pour proposer un programme de travail sur 3 ans.

La première phase de ce travail, étayée par des entretiens semi-directifs avec des acteurs socio-économiques, porte sur les dynamiques de résilience déjà à l'œuvre. Un premier livrable avec un regard plus particulier sur cinq portraits issus des entretiens réalisés a été produit. Ces portraits abordent les trajectoires de résilience des acteurs rencontrés, les ancrages territoriaux des démarches qui y sont liées, les interrelations et solidarités générées, induites ou construites... Ce livrable est disponible [en ligne sur ce lien](#).

Cette publication servira de support pour les ateliers de travail, dont le premier est programmé le 27 février matin, et sera enrichie, dans un second temps, des échanges et conclusions de cet atelier.

Cet atelier essayera d'apporter un éclairage sur les stratégies et les synergies des acteurs locaux en termes de résilience, au travers de divers questionnements : dans quelle mesure les agriculteurs traditionnels parviennent-ils à contribuer à l'effort de production d'énergies renouvelables au sein du territoire ? Comment le port adaptera-t-il son modèle économique à l'évolution du modèle agricole céréalier d'exportation ? Quelles formes d'habitat développer pour loger les salariés nécessaires aux entreprises du territoire ? Ces connaissances partagées serviront de socle pour la formulation des besoins en accompagnement nécessaires pour sauter le pas, adressés directement au SCoT et à ses élus.

Il sera articulé autour de trois temps, une table ronde permettant de présenter le propos autour de trois à quatre acteurs, dont le portrait figure dans le livrable, et deux temps de travail en groupes.

Le déroulé de l'atelier du 27 février est présenté page suivante.

Déroulé de l'atelier du 27 février

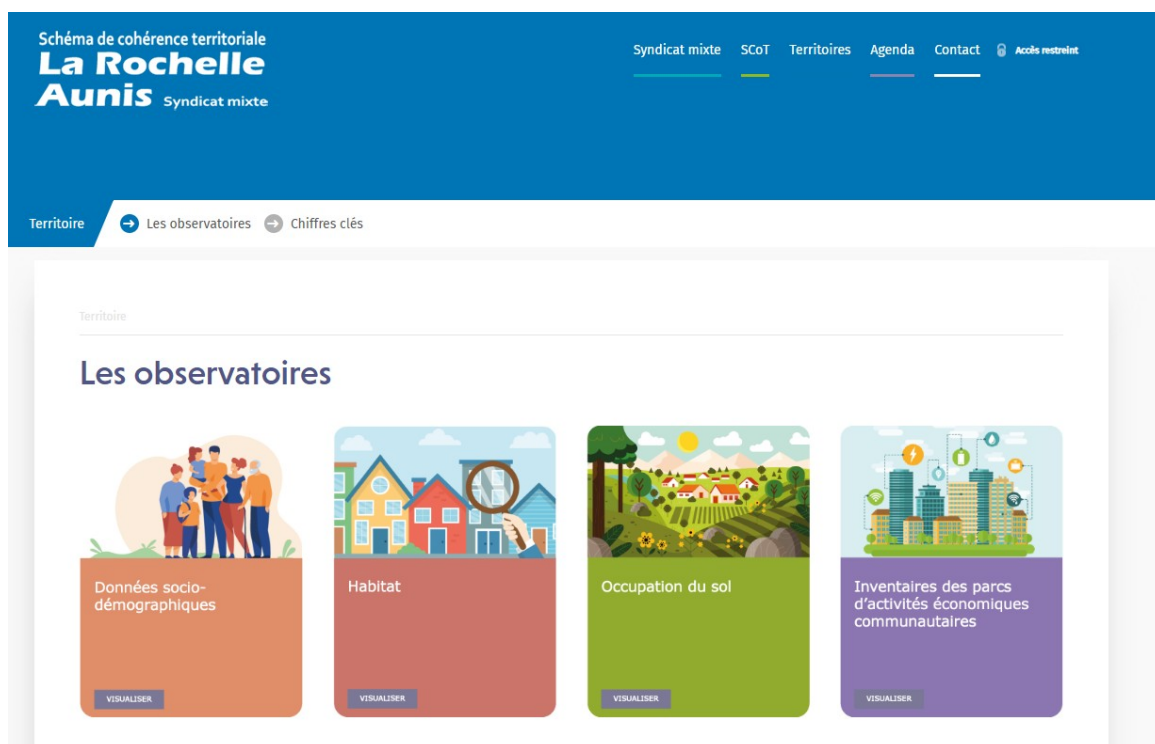
- Date : 27 février 2026 – 09h00-13h00
- Lieu : salle du conseil – Bâtiment Vaucanson – Périgny
- Objectif de l'atelier : dessiner une carte des complémentarités, contributions et coopérations possibles entre acteurs au-delà de leurs trajectoires individuelles. Il s'agit à la fois d'identifier et de partager les interdépendances, autour des écosystèmes (interactions humains/non-humains), des filières économiques (les chaînes de production et besoins en mains d'œuvre), et des ressources (eau, énergie, foncier, etc.). Il s'agira dans un second temps de spatialiser ces interdépendances. Cette cartographie en deux volets servira de socle pour l'identification des injonctions à formuler à destination des futurs élus et du SCoT, et les besoins en accompagnement nécessaires.

Temps :	Intervenants :	Durée :
Accueil	Élu (Jean Gorioux ?)	5'
Les enjeux autour de la notion de résilience	Martin Vanier	5'
Retour sur la première séquence <i>Les Transformations silencieuses</i> et présentation de la démarche en lien avec le SCoT	Acadie	10'
Table ronde : - Les chocs - Les registres de résilience - Les interdépendances Questions / réponses	3 intervenants : · Fanny Marié · Tristan Rivet · Bernard Plisson <i>(sous réserve)</i> Modération Acadie	40'
Séquence de travail 1 : Cartographie des interdépendances Travail par groupe (2 ou 3 suivant nombre de participants) autour d'un document martyr préparé par Acadie présentant les liens autour de fonctions territoriales (alimentation, tourisme, etc)	Animation : Acadie	75'
Pause		15'
Séquence de travail 2 : Les figures territoriales Travail par groupe (2 ou 3 suivant nombre de participants) autour d'une proposition de X figures territoriales saisissables par le SCoT (ex : l'éstran en partage <i>(le littoral)</i> , la ville accueillante <i>(la Rochelle)</i> , l'économie du rhizome <i>(réseau viaire et ZAE)</i> , la plaine vivante <i>(la plaine d'Aunis)</i> , le tissu habité <i>(pavillonnaire)</i> ...)	Animation : Acadie	60'
Restitution, conclusion et annonce de la suite	Acadie	15'

- **Observatoires :**

Les observatoires relatifs aux thématiques données socio-démographiques, habitat, parcs d'activités économiques communautaires et occupation du sol sont accessibles via le site internet du syndicat mixte.

Une présentation rapide des différents observatoires mis en ligne est faite en séance.



Ces observatoires, qui alimenteront les travaux de suivi de la mise en œuvre du SCoT La Rochelle Aunis, seront complétés par d'autres thématiques et continuellement enrichis de nouvelles données et indicateurs.

- **Urbanisme commercial :**

- **Une CDAC se tiendra le 06 février matin** pour examiner la demande d'extension du magasin à l'enseigne Leclerc situé sur la commune de Lagord.

Depuis, la commission urbanisme commercial du syndicat mixte s'est réunie le 2 février pour préparer en amont la CDAC et a donné un avis favorable au projet.

La CDAC qui s'est tenue le 6 février a rendu un avis favorable au projet d'extension du Leclerc.

- **Une CDAC est programmée le 16 février** pour examiner la demande de transfert du magasin Super U de Dompierre-sur-mer.

Depuis, la commission urbanisme commercial du syndicat mixte s'est réunie le 12 février pour préparer en amont la CDAC et a donné un avis favorable au projet.

La CDAC qui s'est tenue le 16 février a rendu un avis favorable au projet de transfert du Super U.

Avant de lever la séance Monsieur Antoine GRAU, président de séance, informe les membres que ce Comité syndical est la dernière séance de la mandature sauf besoin express.

Il rappelle néanmoins que les élus restent en fonction jusqu'à l'installation des nouveaux élus désignés par les EPCI pour siéger au Syndicat mixte SCoT qui aura lieu fin mai.

Il remercie tous les élus pour le travail conséquent qui a été réalisé depuis 8 ans et qui a abouti à l'approbation du SCoT La Rochelle Aunis.

Monsieur Jean-Luc Algay remercie les trois EPCI d'avoir mené une Commission développement économique commune. Il souligne l'importance d'échanger sur les perspectives de développement économique à l'échelle du SCoT.

Monsieur GRAU invite l'assemblée à un moment convivialité. Il lève la séance à 11h00.

.....

Pour le Président et par délégation,
Le premier Vice-Président,
Antoine GRAU



Le secrétaire de séance,



Jean-Marie BODIN